



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service communication interministérielle

Tarbes, le 1er février 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Apprentissage du français pour les étrangers en situation régulière

Face au constat d'une demande importante d'apprentissage du français par les personnes étrangères en situation régulière dans le département des Hautes-Pyrénées, le **préfet a décidé d'abonder les financements** déjà mobilisés dans ce domaine en utilisant des crédits destinés à des actions d'intégration pour un **montant de 20 000 euros à la mise en oeuvre de formations Français Langue Etrangère (FLE)**.

En effet, des financements, par l'Etat, d'actions d'apprentissage du français, interviennent déjà en direction des primo-arrivants, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ou des personnes résidant en France depuis plusieurs années (hors-CAI). C'est pour ces derniers que des crédits supplémentaires sont nécessaires et ont été mobilisés. A ce titre, une **convention a été signée entre le préfet et l'association locale Portes Ouvertes**. Trois actions ont débuté sur les sites de Bagnères de Bigorre, Lannemezan et Tarbes. 23 personnes suivent la formation FLE, et 8 suivent des cours d'alphabétisation dans un premier temps.

Le préfet souhaite que toute personne étrangère en situation régulière puisse, à terme, bénéficier d'une **initiation à la langue française qui constitue la première et indispensable étape à l'intégration**. Les personnes reçoivent un apprentissage effectif du français débouchant sur un diplôme d'Etat reconnu au plan européen : le Diplôme Initial de Langue Française (DILF).

Le DILF atteste une maîtrise suffisante du français pour une communication orale et écrite simple : se présenter, faire ses courses, prendre les transports en commun, écrire un bref message. Les personnes possédant déjà le DILF ou des notions de français, peuvent se présenter aux épreuves du DELF, Diplôme d'Etudes en Langue Française qui valide une plus grande autonomie dans la communication orale et écrite.

**La pratique de la langue est un fort vecteur d'accession à l'égalité des chances** qu'érige en principe fondateur notre République ; **il convient de l'encourager au maximum**.